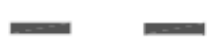


LEGENDE

implantation du bâti



alignement obligatoire



alignement imposé sur 50%



emprise maximale du bâti

plan d'épannelage

R+1

emprise maximale des hauteurs autorisées

prescriptions architecturales particulières



bâtiment protégé



muret à préserver



muret à reconstituer



emplacement réservé



zone non aedificandi (percées visuelles)



Espace Boisé Classé (EBC)



Espace vert à créer ou à préserver et conforter



limite de la zone d'épannelage



Arbre à préserver